

Rapport sur le processus d'intégration des entreprises d'économie sociale aux activités du système de consigne

Novembre 2024



Sommaire exécutif

Ce rapport présente les travaux des trois comités réalisés au cours des derniers mois. Leur objectif commun était d'établir un premier contact avec l'écosystème québécois de l'économie sociale et solidaire, tout en explorant son potentiel de contribution au système de consigne modernisé. Les discussions ont porté sur trois orientations prioritaires : l'intégration et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap, l'entrepreneuriat social lié à la gestion des contenants de boisson consignés en fin de vie, ainsi que l'atténuation des effets de la précarité de statut et de l'exclusion sociale.

L'introduction établit le cadre de la discussion, en mettant l'accent sur la modernisation de la consigne, suivie d'une présentation synthétique de la démarche de cartographie réalisée par le Chantier de l'Économie Sociale, le Groupe Coderr et Renaissance Québec auprès des entreprises du secteur. Ensuite, une vue d'ensemble des travaux menés par les comités en économie sociale, dirigés par Consignaction au cours des derniers mois, est présentée. Un plan d'action détaillant les différentes opportunités identifiées est également partagé, accompagné d'un calendrier de déploiement visant à garantir une mise en œuvre efficace des mesures prévues.

Introduction

Qui sommes-nous ?

AQRCB

Organisme de gestion désigné (OGD) pour l'élaboration, la mise en œuvre, le financement et la gestion du système de consigne modernisé selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP).
L'AQRCB a obtenu la désignation d'organisme de gestion le 24 octobre 2022.

Consignation

Nom usuel utilisé par l'AQRCB pour différents éléments opérationnels du système de consigne et dans le cadre des programmes d'Information, Sensibilisation et Éducation (ISÉ) qui sont mis en œuvre dans le but de promouvoir le système de consigne québécois et de favoriser le retour des contenants consignés.

Quels sont nos objectifs ?

- Offrir aux citoyen·ne·s un service accessible, rapide, moderne, efficace et écologique ;
- Maximiser la récupération des contenants de boisson consignés, dans une optique de réutilisation et de recyclage ;
- Faciliter le traitement des contenants de boisson dans la chaîne de valeur ;
- Assurer de la participation de chacun·e.

Modernisation de la consigne

Mise en contexte

En juin 2022, le gouvernement a édicté un règlement pour entreprendre officiellement la modernisation du système de consigne québécois. En raison du volume de contenants de boisson visés par l'élargissement et des changements structurels que cela nécessite à la grandeur du Québec, l'implantation se déploie de façon graduelle par phases.

1^{er} novembre 2023

Phase 1

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- **La consigne est passée à 10 cents**

La plupart des contenants de boisson consignés (à l'exception de certaines bouteilles de verre de 500 ml à 2 L, déjà consignées, qui sont consignées à 25 cents).

- Les contenants de boisson actuellement consignés à 20 cents ont été ajustés à 10 cents.

- **Tous les contenants de boisson en aluminium sont consignés**

Toutes les boissons vendues dans des contenants d'aluminium de 100 ml à 2 L.



1^{er} mars 2025

Phase 2

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- **Tous les contenants de boisson de plastique sont consignés**

Toutes les boissons vendues dans des contenants de plastique de 100 ml à 2 L.

Ex. : Bouteilles d'eau, d'eau pétillante et de jus

Ex. : Bouteilles de spiritueux

Cela représente une augmentation de 1 milliard et demi de contenants de boisson.

- Déploiement du réseau de lieux de retour



1^{er} mars 2027

Phase 3

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- **Tous les contenants de boisson sont consignés**

Ajout de tous les contenants de boisson prête à boire entre 100 ml et 2 L en verre et carton multicouches :

- Ex : les bouteilles de vin, de cidre et de spiritueux
- Ex : les cartons de lait et de jus.



Parcours du contenant

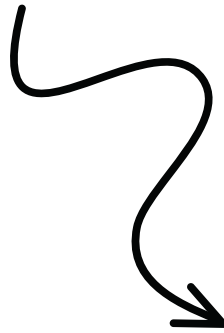


Démarche de cartographie auprès des entreprises d'économie sociale

Présentatrice externe — Noémie Simard de Groupe Coderr

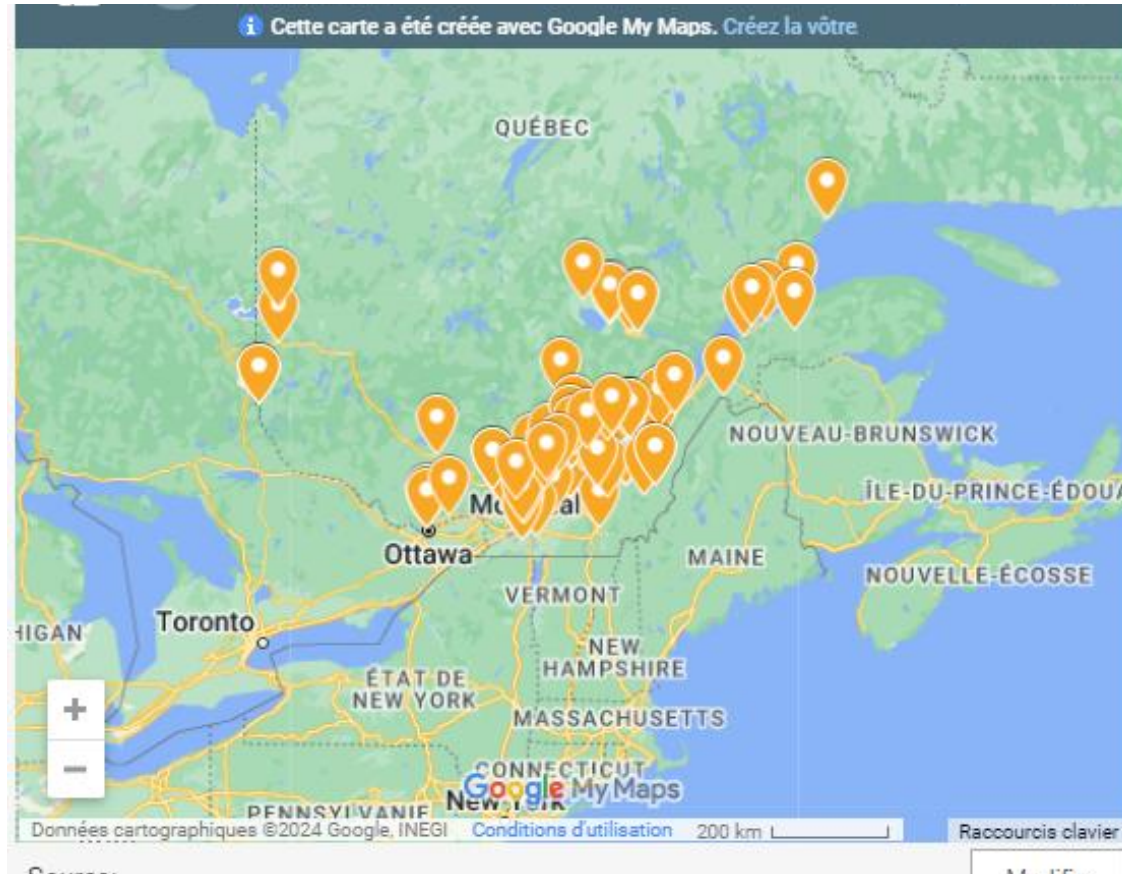
Positionnement des entreprises d'économie sociale

dans l'élargissement de la consigne au Québec



Développer des solutions visant la
diminution des matières enfouies ou
incinérées au Québec

Démarche



Réaliser une cartographie des entreprises d'économie sociale pouvant potentiellement être des acteurs de l'élargissement de la consigne au Québec.

Premier questionnaire : Évaluer l'intérêt et l'offre de service des entreprises d'économie sociale.

Second questionnaire : Évaluer l'intérêt des entreprises d'économie sociale à développer une nouvelle offre de service.

Organiser et animer une rencontre entre les acteurs potentiels identifiés dans le cadre de la cartographie.



Synthèse des travaux des comités en économie sociale et opportunités

Mise en contexte

- Article 15. Tout producteur doit de plus, aux mêmes fins que celles prévues à l'article 11, prévoir des mesures facilitant la participation des entreprises d'économie sociale au sens de l'article 3 de la Loi sur l'économie sociale (chapitre E-1.1.1) ainsi que des mesures contribuant à la lutte contre les changements climatiques.
- Aller au-delà d'une simple consultation des entreprises en instaurant une collaboration approfondie et en identifiant les opportunités d'intégration de ces dernières dans le système.

Méthodologie

- Trois comités de travail, chacun s'étant déroulé sur une journée complète au Bâtiment 7 à Montréal ;
- Activités variées comprenant la réflexion et la visualisation collaborative, la concertation, la co-crédation, le partage de connaissances, et la rétroaction ;
- Combiner des compétences et énergies variées issues de l'écosystème québécois de l'économie sociale et solidaire ;
- Permettre à tous les intervenant·e·s de formuler des commentaires, d'identifier et de poser des interrogations, de soulever des préoccupations et de proposer des solutions ;
- Trois orientations d'intégration.

Intégration et maintien en emploi des personnes en situation de handicap

Explorer la création et l'optimisation d'un programme destiné à l'intégration et au maintien en emploi des personnes ayant des limitations fonctionnelles au sein des lieux de retour de Consignaction.



Entrepreneuriat social lié à la gestion des contenants de boisson consignés arrivés en fin de vie

Évaluer le potentiel de participation et la faisabilité des opportunités suivantes : Opération de lieux de retour de type Zone Consignation, opération de centres de transbordement, récupération et transport, et collecte et prétraitement dans les établissements de consommation sur place et les espaces publics (hors foyer).



Atténuation des effets de la précarité et de l'exclusion sociale

Explorer la création de carrefours qui facilitent la récupération des contenants consignés endommagés et soutiennent l'insertion sociale des personnes en situation de précarité, souvent exclues des points de retour traditionnels.



Constats généraux

- Tirer parti des ressources existantes pour optimiser l'efficacité et diversifier les solutions offertes ;
- Partager un modèle d'affaires clair et rigoureux pour l'ensemble des opportunités proposées ;
- Concevoir des appels d'offres qui tiennent compte des obstacles fréquemment rencontrés par les entreprises d'économie sociale dans ce type de procédure.

Plan d'action et calendrier de déploiement

Intégration et maintien en emploi des personnes en situation de handicap

Des lieux de retour dédiés, appelés Consignaction et Consignaction+, sont en cours de déploiement à travers le Québec, avec un objectif d'environ 400 à terme. Cela s'accompagne de la création d'opportunités d'emploi que nous souhaitons rendre inclusives pour les personnes en situation de handicap.

- Conseiller·ère aux retours : responsable de l'opération quotidienne et du bon fonctionnement du lieu de retour. La personne en poste doit assister les citoyen·ne·s dans le processus de retour des contenants consignés.
- Journalier·ère : responsable de l'opération quotidienne et du bon fonctionnement des équipements opérants dans le lieu de retour.

Intégration et maintien en emploi des personnes en situation de handicap

Opportunité 1 : Les entreprises d'économie sociale, en particulier celles spécialisées en conseil, pourraient nous soutenir dans la création d'un protocole de recrutement inclusif.

Opportunité 2 : Les entreprises d'économie sociale pourraient jouer un rôle clé en offrant des services de sous-traitance pour les tâches opérationnelles des lieux de retour.

Opportunité 3 : Les entreprises d'économie sociale pourraient également offrir des programmes de formation et d'encadrement spécialement conçus pour les personnes en situation de handicap, axés sur les compétences requises pour travailler dans les lieux de retour, ainsi que pour les gestionnaires d'équipe et les collègues.

Intégration et maintien en emploi des personnes en situation de handicap

D'ici février 2025

Définition de l'engagement envers le programme et des objectifs à court et long terme.

D'ici mars 2025

Élaboration d'un protocole de recrutement inclusif, garantissant un accès équitable à tout le monde.

D'ici 2026

Création de partenariats stratégiques avec des entreprises d'économie sociale.

Opération de lieux de retour de type Zone Consignaction

Actuellement, le réseau de récupération des contenants consignés repose principalement sur les points de retour chez les détaillants, qui ont l'obligation de les reprendre si leur superficie de vente dépasse 375 m². Ces points de retour, appelés Zone Consignaction, sont équipés de machines adaptées, à l'intérieur ou à l'extérieur du commerce. S'ajoutent maintenant, comme mentionné précédemment, les lieux de retour dédiés, désignés Consignaction et Consignaction+.

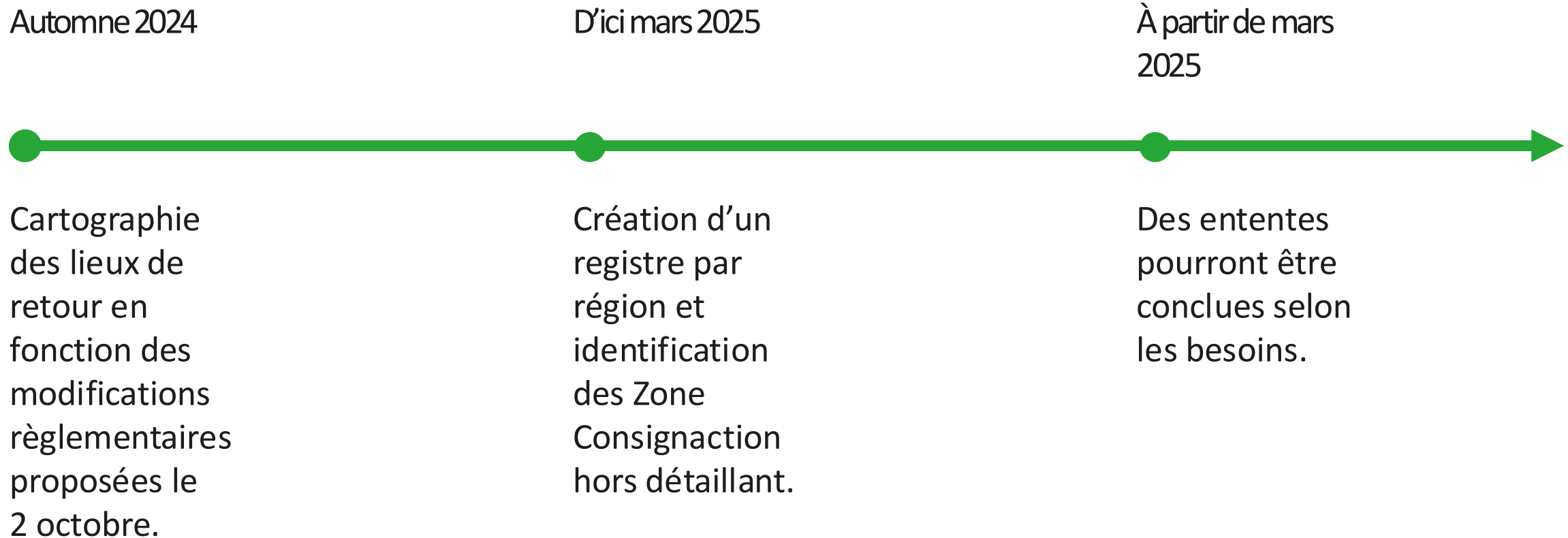
L'évolution de la structure de points de retour pourrait créer des opportunités de collaboration avec des entreprises d'économie sociale.

Opération de lieux de retour de type Zone Consignaction

Opportunité 4 : Il serait envisageable de permettre à certaines entreprises d'économie sociale d'opérer des lieux de retour de type Zone Consignaction au sein de leurs locaux afin de desservir des clientèles et des secteurs spécifiques.

- Important — La création de ces lieux repose sur les besoins géographiques identifiés par le réseau de lieux de retour Consignaction, ainsi que sur la disponibilité de locaux appropriés.

Opération de lieux de retour de type Zone Consignation



Opération de centres de transbordement, récupération et transport

Les centres de transbordement sont des points de transit dédiés à la réception, à la consolidation et au transvidage de bacs de contenants de boisson consignés en aluminium, PET, carton multicouche et verre provenant des lieux de retour. Ils assurent également le transfert des flux de contenants légers et lourds en vrac vers les conditionneurs.

Neuf de ces établissements devraient ouvrir d'ici 2026 : Rimouski (Bas-Saint-Laurent), Québec (Capitale-Nationale), ou Lévis (Chaudière-Appalaches), Drummondville (Centre-du-Québec), Blainville (Laurentides - couronne Nord de Montréal), Laval (Laval), Hochelaga, Dorval, Candiac (Montréal et ses environs), Gatineau (Outaouais).

Opération de centres de transbordement, récupération et transport

Opportunité 5 : Ces centres de transbordement, bien qu'aménagés et réglementés par l'AQRCB, pourraient être opérés en sous-traitance par des entreprises d'économie sociale dont la main-d'œuvre est qualifiée.

Opportunité 6 : La récupération des contenants de boisson des lieux de retour Consignation vers les centres de transbordement pourrait également être assurée par des entreprises d'économie sociale.

Opportunité 7 : Le transport des flux de contenants légers et lourds en vrac, des centres de transbordement vers les conditionneurs, pourrait également être assuré par des entreprises d'économie sociale.

Opération de centres de transbordement, récupération et transport

17 mai 2024

D'ici janvier 2025

D'ici mars 2025

D'ici 2026

Lancement
d'appels
d'intérêt.

Lancement
d'appels
d'offres.

Ouverture d'au
moins quatre
centres de
transbordement.

Ouverture de
tous les centres
de
transbordement.

Collecte et prétraitement dans les établissements de consommation sur place et les espaces publics

Les établissements de consommation sur place (ÉCSP) ainsi que les lieux publics, communément désignés sous le terme « hors foyer », pourront tous, à terme, bénéficier gratuitement du service de collecte proposé par l'AQRCB. Cependant, certains d'entre eux pourraient ne pas être compatibles avec celui-ci. En effet, diverses contraintes telles que des infrastructures inadaptées au prétraitement, une contamination des flux de matières, ou encore des volumes générés insuffisants, pourraient constituer des obstacles à la mise en œuvre efficace de ce service.

Collecte et prétraitement dans les établissements de consommation sur place et les espaces publics

Opportunité 8 : Pour pallier ces limitations, les entreprises d'économie sociale pourraient, par le biais d'une entente de gré à gré et en échange du montant de la consigne, offrir un service de collecte et de prétraitement personnalisé des contenants consignés dans ces lieux.

Opportunité 9 : L'intégration d'un volet éducatif pourrait être envisagée afin de mieux sensibiliser les usagers de ces établissements aux enjeux de la consigne et de promouvoir de bonnes pratiques.

- Important — Les entreprises désireuses d'offrir ce service devront répondre aux critères de qualité de service définis par Consignaction, et la couverture sera répartie selon des régions spécifiques.

Collecte et prétraitement dans les établissements de consommation sur place et les espaces publics

D'ici mars 2025

Établissement des critères de qualité de service et création d'un registre par région.

À partir de mars 2025

Des ententes pourront être conclues directement avec les ÉCSP.

À partir de 2026

Des ententes pourront être conclues directement avec les lieux publics.

Carrefours de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale

Le carrefour, dédié à la récupération des contenants consignés, souvent endommagés et difficiles à traiter avec l'équipement standard, est conçu pour accueillir des personnes en situation de précarité qui ne trouvent pas toujours leur place dans les points de retour classiques. En plus de favoriser la collecte et le recyclage de ces contenants, le carrefour offre un espace inclusif qui soutient l'autonomie et l'insertion sociale de ces individus.

Le programme cible particulièrement les contenants consignés consommés dans les espaces publics en milieu urbain, qui comprend des écosystèmes difficiles d'accès et coûteux en termes de programmes structurés de récupération de la part des producteurs.

Carrefours de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale

Opportunité 10 : Les entreprises d'économie sociale pourraient, en fonction des besoins observés et des exigences locales, prendre en charge la gestion quotidienne de carrefours.

- Important — L'objectif d'un carrefour n'est pas de centraliser les services à la personne déjà en place, mais de se positionner comme un point de référence pour les usagers qui s'y rendent.

Carrefours de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale

Partenariat tripartite

Consignaction assure la structure organisationnelle, une entreprise d'économie sociale gère le carrefour au quotidien, et un partenaire public, comme la municipalité, met à disposition un local permanent.

Partenariat bipartite

Consignaction assume à la fois la fourniture de la structure organisationnelle et la mise à disposition d'un local permanent, tandis qu'une entreprise d'économie sociale prend en charge la gestion des opérations quotidiennes du carrefour.

Gestion autonome par l'entreprise d'économie sociale

Une entreprise d'économie sociale gère le carrefour selon sa propre structure organisationnelle, tandis que Consignaction lui accorde une allocation de précarité, conditionnée à l'atteinte d'objectifs de collecte préétablis.

Carrefours de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale

D'ici février 2025

Identification des zones où l'implantation d'un tel lieu pourrait être envisagée.

D'ici mars 2025

Formalisation du concept de carrefour et précision du cadre de gestion qui le soutient.

À partir de mars 2025

Des ententes pourront être conclues avec les entreprises d'économie sociale.

Un grand merci à toutes les entreprises d'économie sociale ayant contribué aux comités de travail !

Intégration et maintien en emploi des personnes en situation de handicap

- CQEA
- SPHERE
- Renaissance Québec
- Neuro Plus
- L'Arrimage
- Autisme Montréal

Entrepreneuriat social lié à la gestion des contenants de boisson consignés arrivés en fin de vie

- Défi Polytech
- Groupe Coderr
- Groupe Aptas
- Recyclo-Centre
- Renaissance Québec
- CQEA
- Écho-Logique
- Chantier de l'économie sociale
- Estrie Aide
- Recyclage Vanier
- Association des Ressourceries du Québec

Atténuation des effets de la précarité de statut et de l'exclusion sociale

- Regroupement des Auberges du Cœur du Québec
- Coop Les Valoristes
- Valoristes Québec
- Groupe Information Travail
- Rue Action Prévention Jeunesse
- Conseil d'Économie Sociale de l'Île de Montréal
- Ville de Montréal
- Ville de Québec